

# CoSA

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ADOPTION

*Secrétariat :*

Mme Béatrice Bertrand

Ministère de la Communauté française

Boulevard Léopold II, 44

B 1080 BRUXELLES

Tél. 02 413 33 30 Fax 02 413 21 39 [beatrice.bertrand@cfwb.be](mailto:beatrice.bertrand@cfwb.be)

---

Bruxelles, le 8 octobre 2008

Monsieur Rudy DEMOTTE  
Ministre-Président de la Communauté Française  
Madame Catherine FONCK  
Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé  
Boulevard du Régent, 37 – 40  
1000 BRUXELLES

Objet : *Avis du Conseil supérieur de l'adoption sur la Charte associative*

Monsieur le Ministre-Président,  
Madame la Ministre,

Répondant à votre demande du 14 juillet 2008, le Conseil supérieur de l'Adoption a pris connaissance avec intérêt et attention de l'avant-projet de Charte associative et vous communique par la présente son avis à ce sujet.

Le CoSA comprend parmi ses membres des personnes très actives dans certaines associations reconnues comme organismes d'adoption agréés par la Communauté française. Ceci explique l'intérêt particulier pris par le CoSA dans l'examen de l'avant-projet de Charte associative. Le CoSA s'est réjoui de lire les dispositions de la Charte contenant les principes qui guideront les pouvoirs publics dans leurs relations avec les associations remplissant des missions d'intérêt général subsidiées. De même, le CoSA apprécie les engagements que prendront les pouvoirs publics envers lesdites associations.

Le CoSA souhaite que cette Charte associative soit adoptée dans les meilleurs délais par les trois Gouvernements concernés. Il espère que ce pacte ne deviendra pas lettre morte car, comme l'écrivit naguère le général de Gaulle, dans ses *Mémoires d'espoir* : « Ce qui est écrit, fût-ce sur un parchemin, ne vaut que par l'application ».

Vous trouverez en annexe les quelques remarques plus ponctuelles que le CoSA se permet de formuler en vue d'améliorer l'avant-projet, tant à la forme qu'au fond.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour le Conseil,

Michel VERWILGHEN  
Président

### ANNEXE à la lettre du 7 septembre 2008

#### SUGGESTIONS DU CoSA EN VUE D'AMELIORER L'AVANT-PROJET DE CHARTE ASSOCIATIVE.

1. **Préambule, page 1, trois lignes avant la fin** : remplacer « ils respectent » par « ils se doivent de respecter » ;

**Préambule, page 2, première ligne** : remplacer « apportent » par « se doivent d'apporter ».

*Justification* : Dans un préambule, il est d'usage d'exprimer des constats irréfutables, des objectifs, voire des idéaux, mais non des engagements, car ceux-ci figureront dans les clauses de la Déclaration. Par ailleurs, peut-on raisonnablement affirmer que les Pouvoirs publics ont toujours respecté, dans leur action, « les principes de neutralité, d'impartialité, de transparence et de motivation », alors que des affaires récentes ont démontré le contraire ? Dans le même ordre d'idée, il serait préférable d'écrire que « Les associations se doivent d'apporter, elles aussi, librement et en toute indépendance, leur contribution au bon fonctionnement de la démocratie », plutôt que d'affirmer qu'elle « apportent » cette contribution. Certaines affaires judiciaires ont montré, par le passé, que certaines associations n'ont pas contribué au bon fonctionnement de la démocratie.

2. **Pages 8 et 9** : On ne saisit pas bien ce qui justifie que certains passages soient présentés en lettres grasses, alors que d'autres pourraient l'être aussi, et à meilleur escient.

3. **Page 9, point 4** : remplacer partout l'expression anglaise « *Task-force* » (qui signifie « corps expéditionnaire »...) par l'expression française « cellule d'action » ou tout autre expression similaire de langue française qui sera jugée adéquate.

*Justification* : Il y a lieu de respecter les directives de la Communauté française sur l'usage approprié de la langue française dans les documents officiels, en évitant autant que possible l'usage d'expressions anglo-saxonnes, même et surtout celles qui sont consacrées par l'usage.

Pour le Conseil,

Michel VERWILGHEN  
Président